

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 octobre 2007
(convocation du 15 octobre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Octobre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle (à cpter de 10 h 15)
M. FAVROUL J. Pierre à M. SOUBIRAN Claude (à cpter de 10 h 00)
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel
M. TURON Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
M. BANNEL Jean Didier à M. CASTEX Régis (jusqu'à 10 h 00)
M. BELIN Bernard à M. SAINTE-MARIE (jusqu'à 10 h 00)
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain
Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CASTEL Lucien à M. NEUVILLE Michel (à cpter de 10 h 30)
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle

M. DELAUX Stéphan à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max
M. JOUVE Serge à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. PUJO Colette
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MERCHERZ Jean à M. PETIT Alain (à cpter de 10 h 00)
Mme WALRYCK Anne à Mme VIGNE Elisabeth (jusqu'à 10 h 30)

LA SÉANCE EST OUVERTE

Le réseau nature de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Décisions

Monsieur PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1 - Contexte et objectifs

Les espaces naturels et agricoles sur le territoire de la CUB (zones N et A au PLU) représentent 50 % de l'espace communautaire. Ils ne font l'objet d'aucune stratégie foncière actuellement ; la CUB ne dispose d'aucun droit de préemption sur ces espaces. Bien que considérés dans le PLU comme des espaces non urbanisés, ils risquent, s'ils ne sont pas préservés, de devenir des espaces constructibles. Toutefois, ils représentent un atout en terme d'attractivité du territoire et de qualité du cadre de vie et forment un ensemble de grands espaces de respiration (réserves en ressources naturelles, espaces de loisirs..).

C'est pourquoi, il est proposé de se doter d'une stratégie globale dans le domaine de la protection et de la valorisation des espaces naturels et agricoles de l'agglomération, de mettre en œuvre les outils adéquats tout en définissant le rôle exact de la CUB en tant qu'acteur intercommunal dans ces domaines. L'objectif est d'assurer une continuité de ces espaces, de les conforter, en limitant dans le même temps l'extension de l'urbanisation. Ceci répond notamment aux objectifs de la « Charte pour l'environnement vers le développement durable » communautaire visant à mettre en valeur le patrimoine naturel et favoriser le maintien de l'agriculture périurbaine (objectifs 10, 11, 22 à 24).

2 - Le rôle de la CUB dans la mise en œuvre d'une politique de préservation et de mise en œuvre des espaces naturels et agricoles : Le Réseau Nature

Ces problématiques dépassent largement les frontières territoriales des communes et nécessitent d'être appréhendées à un niveau d'échelle permettant un travail de cohérence et d'homogénéité. L'échelon territorial communautaire offre ainsi une réponse appropriée pour développer une telle politique. Par ailleurs, son implication dans les politiques supra communautaires (SCOT, Développement des Territoires Ruraux et des espaces périurbains, Natura 2000, Plan de Prévention des Risques Inondation...) renforce sa pertinence d'intervention.

Enfin, à travers les actions déjà développées comme le Plan Garonne, l'accompagnement des projets du Parc des Jalles ou des Coteaux et le schéma directeur pour un réseau de cheminements doux, l'intervention de la CUB s'inscrit pleinement dans les objectifs de préservation et de mise en valeur de ces espaces.

La réflexion sera menée à différentes échelles territoriales :

- Celle des grandes continuités naturelles et agricoles de dimension intercommunale, qu'on peut qualifier d'« Espaces Nature » que sont : le Parc des Jalles, le Parc des Coteaux, les berges et les zones humides de bords de Garonne et de Dordogne, la coulée verte de la Vallée du Peugue, les marais de la presqu'île d'Ambès, les Vallées de l'Eau Bourde et de l'Eau Blanche, les franges forestières ouest... Certains de ces espaces réclament une attention particulière de par leur spécificité d'espaces naturels sensibles (et notamment les espaces intégrés au réseau européen Natura 2000 qui concernent des zones humides fragilisées).
- Mais, également, au niveau des espaces naturels de proximité (grands parcs, zones de protection des espaces naturels sensibles...).
- Et, enfin, la trame des espaces verts ainsi que le « maillage vert et paysager » des communes (ce dernier critère répondant à la définition de l'article L 123-1-7 du Code de l'Urbanisme concernant le petit patrimoine paysager (PPP), les alignements d'arbres, les arbres isolés...).

La CUB propose les axes de travail suivants :

- La mise en commun d'expériences avec la création d'un **RESEAU** des acteurs territoriaux (communes, associations, autres acteurs institutionnels, etc....) animé par la Direction du Développement Durable et de l'Ecologie Urbaine (DDDEU). Ce réseau sera formalisé sur le web (dans un premier temps sur CUBETCITES) par la création d'une cartographie des sites d'intérêts communautaires et la mise en ligne des coordonnées des correspondants locaux de la gestion des espaces. Plusieurs associations et communes ont été interrogées pour intégrer potentiellement ce réseau et sont favorables à cette démarche.
- La création d'un **OBSERVATOIRE** des espaces naturels, agricoles et des paysages dénommés « ESPACES NATURE ». Il servira notamment à accéder aux bases de données scientifiques acquises par la CUB. A ce jour, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Gironde (CAUE) ainsi que le Conservatoire Botanique Sud Atlantique (CBSA) proposent d'alimenter cet observatoire sur les volet écologique (inventaires floristiques et d'habitats d'espèces naturelles) et paysager par conventions et délibérations du 25/05/2007 et du 21/09/2007. Aussi, chaque acteur du réseau, lorsqu'il est spécialiste dans un domaine spécifique, s'engage à rendre accessible ces données aux autres partenaires et à enrichir l'observatoire.

- L'élaboration d'un **SCHEMA DIRECTEUR** et d'une **CHARTRE pour la gestion et l'aménagement des espaces naturels, agricoles et des paysages** en fonction de leur nature et de leur fonction, sous maîtrise d'ouvrage communautaire comme cela a été fait sur le projet de Parc des Jalles (au travers de la charte environnementale et paysagère du Parc, et des actions expérimentales spécifiques pour le maintien des activités agricoles menées en 2007 et 2008). L'objectif de la Charte est de formaliser, sous forme de préconisations opérationnelles, les différents types d'intervention des maîtres d'ouvrage (types d'aménagement, répartition des maîtrises d'ouvrage, modalités de financement..).
 D'autre part, le Schéma Directeur prendra en compte les expertises existantes sur les grands espaces naturels et agricoles de la CUB et complétera, si nécessaire, le diagnostic de ces territoires par des expertises complémentaires. A l'issue de ces études, la possibilité d'un soutien de la CUB à la réalisation de projets identifiés d'intérêt communautaire pourra être examinée. Toutefois, la règle générale applicable est que les études détaillées et les réalisations paysagères et d'aménagement relèvent des maîtres d'ouvrage propriétaires des sites concernés.
- L'élaboration d'une stratégie **FONCIERE** concertée. C'est un des volets de l'observatoire foncier de la CUB. Il s'agit de consolider les dispositifs règlementaires de protection de ces espaces de nature et d'identifier les secteurs cibles pouvant nécessiter une veille et une maîtrise foncière. Ceci pourra aboutir à l'établissement de conventions avec des partenaires institutionnels dans le cadre de la Loi relative au Développement des Territoires Ruraux du 23 février 2005, et notamment, avec le Conseil Général au regard de l'utilisation des recettes issues de la taxe départementale perçue dans le cadre des constructions nouvelles et permettant de protéger les espaces naturels sensibles (TDENS).
- La mise en place d'un **RESEAU DE CHEMINEMENTS DOUX, dénommé « Tour de découverte de la CUB »** reliant les grands espaces de nature de l'agglomération et permettant de les faire découvrir au public. Les modalités d'application du dispositif financier voté le 22 septembre 2006 devront être largement diffusées auprès des communes pour les inciter à s'engager dans de telles actions.
- La mise en œuvre d'un programme de **FORMATION, SENSIBILISATION** des acteurs de la protection et de la valorisation des espaces naturels et des paysages pour appréhender au mieux les problématiques rencontrées. Il est proposé d'organiser des formations pour les services communautaires concernés, d'inciter les communes à former leurs propres services et d'engager des actions de sensibilisation vers le grand public par l'intermédiaire du réseau.
- La création de supports de **COMMUNICATION** permettant à la Communauté de mettre en valeur sa politique de préservation de la biodiversité de son territoire en développant des actions éco touristiques, de sensibilisation et d'information du public. Par exemple, la CUB pourrait prendre en charge la réalisation de topoguides thématiques et créer des liens sur le réseau web pour faire découvrir les différents sites naturels qui font l'objet d'une communication communale ou associative.

Ces axes de travail feront l'objet de délibérations spécifiques précisant les modalités de soutien de la CUB aux porteurs de projet et les besoins humains et financiers nécessaires à chacune des actions.

3 - Dispositif de suivi et d'animation

Un comité de pilotage sera mis en place pour coordonner ces différentes actions et définir les modalités de leur mise en œuvre. Il pourrait être composé des représentants des communes, d'associations ou des structures intercommunales.

En conséquence, et si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir décider :

- de s'engager dans cette démarche de mise en œuvre et de soutien aux actions du Réseau Nature de la CUB et de communiquer sur cette volonté,
- que soit créé un comité de pilotage du Réseau Nature, présidé par le Vice-Président en charge des Espaces Naturels ; celui-ci consultera les communes afin de désigner les membres du comité de pilotage, et confiera le suivi du projet en interne à la DDDEU,
- de développer des partenariats pour assurer une cohérence territoriale des différentes démarches et obtenir des soutiens financiers.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 octobre 2007,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
27 NOVEMBRE 2007**

PUBLIÉ LE : 27 NOVEMBRE 2007

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. Patrick PUJOL